

SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE



*Naturellement  
vôtre !*

# Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe 2023



Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne



## FAITS SAILLANTS

### Mise en contexte :

Conformément à la Loi sur les cités et villes ainsi qu'au Code municipal, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminant le 31 décembre 2023.

### Principales méthodes comptables :

La comptabilisation des transactions est effectuée selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments de revenus, de charges, d'actifs et de passifs sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et transactions leur donnant lieu.

Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice et incluent l'amortissement annuel du coût des immobilisations.

### Résultats 2023 :

L'audit des livres de la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a été effectué par la firme Mallette S.E.N.C.R.L., société de comptables professionnels agréés. Cette firme a procédé à l'audit des états financiers consolidés de la situation financière de la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne au 31 décembre 2023. Le rapport du vérificateur externe (auditeur indépendant) conclut que de l'avis des auditeurs, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne au 31 décembre 2023 conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

<b>Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales:</b>	<b>140 556 \$</b>
Revenu de fonctionnement	2 174 432 \$
Autres revenus	253 570 \$
Charges totales de 2023	2 287 446 \$

Le surplus de l'exercice financier s'explique par :

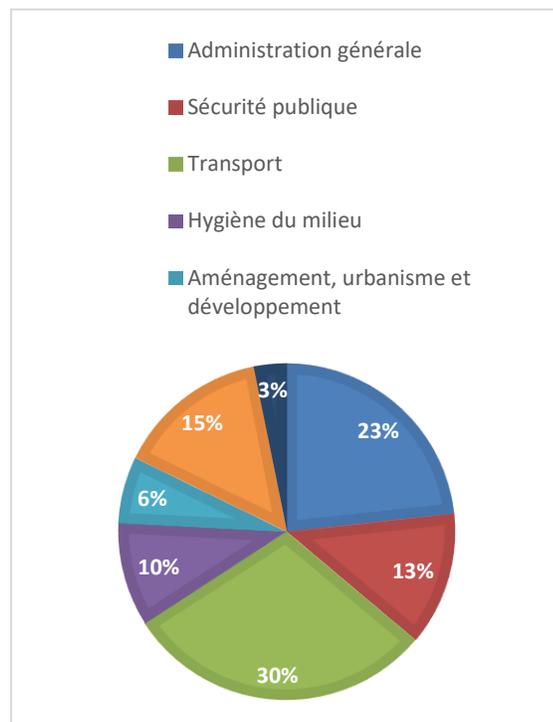
- L'adoption du règlement d'emprunt 282-23 au cours de l'exercice financier 2023, visant à rembourser les frais pour l'expertise des travaux de réfection effectués dans le rang Saint-Jacques en 2022;
- Le remboursement pour le rachat des immobilisations du service incendie de Saint-Basile.



Naturellement  
vôtre !

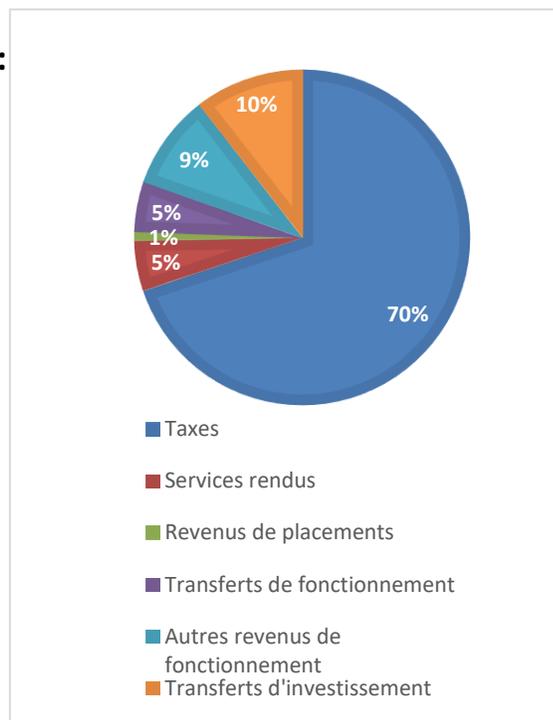
### Résumé des charges totales de 2023 par secteurs :

Charges	Montant
Administration générale	447 343 \$
Sécurité publique	246 350 \$
Transport	571 503 \$
Hygiène du milieu	190 895 \$
Aménagement, urbanisme et développement	125 664 \$
Loisirs et culture	282 174 \$
Frais de financement	58 980 \$
Amortissement des immobilisations	364 537 \$
<b>TOTAL :</b>	<b><u>2 287 446 \$</u></b>



### Résumé des revenus totaux de 2023 par secteur :

Revenus	Montant
Taxes	1 694 944 \$
Compensations tenant lieu de taxes	740 \$
Services rendus	118 826 \$
Revenus de placements	20 584 \$
Transferts de fonctionnement	117 038 \$
Autres revenus de fonctionnement	222 300 \$
Transferts d'investissement	253 570 \$
Autres revenus d'investissement	0 \$
<b>TOTAL :</b>	<b><u>2 428 002 \$</u></b>





Naturellement  
votre !

### Excédents accumulés (évolution) :

Excédents accumulés	2023	2022	2021
Excédents de fonctionnement non affectés	303 411 \$	(204 937) \$	337 938 \$
Excédents de fonctionnement affectés	203 453 \$	364 331 \$	108 087 \$

### Endettement total à long terme au 31 décembre 2023

	2023	2022	2021
Endettement	1 411 200 \$	1 504 000 \$	1 597 100 \$

### Sommaire de l'endettement :

Égout et camion incendie : 493 300 \$

Municipalisation Domaine Apéro : 359 600 \$

Municipalisation Domaine Alouette : 558 300 \$

### Conclusion :

J'espère que ce rapport vous a permis d'acquérir une meilleure connaissance de l'état de santé de votre municipalité. Notre belle équipe dynamique et dévouée d'employés et d'élus travaille fort afin de vous apporter des services de qualités en minimisant le plus possible la charge aux citoyens.

Ce rapport sera publié sur le site web de la municipalité.

Raymond Francoeur, maire

Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne  
Rapport lu et déposé à la séance ordinaire du 15 juillet 2024